

Luxembourg ... Nous étions dans un vrai coupe-gorge, entre une affreuse humiliation et une guerre *non préparée*, lorsque l'intervention des puissances nous a ouvert cet affreux défilé. L'Angleterre a compris que la guerre en assurant une domination de la Prusse sur le continent, si celle-ci était victorieuse, ou un rétablissement de la supériorité française, si la Prusse était vaincue, que la guerre dans les deux cas lui serait mauvaise, outre une immense perturbation commerciale, et elle est vivement intervenue. La Russie, financièrement contrainte à la paix, s'est jointe à l'Angleterre. L'Autriche également, et les trois puissances condamnant du point de vue du droit la prétention de la Prusse, le roi Guillaume, tout prudent qu'il est, a accepté une conférence à Londres sur la base de la neutralisation du grand-duché de Luxembourg. » (67)

Ce petit mot de « prudent » fit sourire nos pères, qui vécurent 1870, 1914 et 1940.

Sur proposition formelle du tsar se réunirent donc à Londres les plénipotentiaires de l'Autriche, de la Russie, de la Grande-Bretagne, de la France, de la Prusse, de l'Italie, de la Belgique, des Pays-Bas et du Luxembourg. L'invitation officielle à la conférence fut lancée par le roi des Pays-Bas, grand-duc de Luxembourg.

Le 23 mars le prince HENRI avait envoyé au gouvernement luxembourgeois une dépêche (v. plus loin) dans laquelle il énonçait les points qu'au nom du roi il proposait au gouvernement de soumettre aux puissances. Il n'est pas inutile de rappeler que sauf le point concernant le démantèlement de la forteresse de Luxembourg les différentes clauses du Traité final correspondront à la solution suggérée par le stadhouder. L'attitude des Luxembourgeois fut assez paradoxale. D'un côté le gouvernement TORNACO s'abstint de soumettre les propositions du prince Henri à la conférence parce qu'il appréhendait les charges qu'occasionnerait une garnison luxembourgeoise en remplacement de la prussienne ; d'autre part la Ville de Luxembourg envoya une délégation à Londres qui devait d'abord se rendre à La Haye pour y solliciter l'appui du roi afin que soient évités le démantèlement de la forteresse et, par conséquent, la suppression d'une garnison dont la présence avait assuré à la ville de Luxembourg des avantages pécuniaires appréciables.

La Conférence qui se réunit le 7. 5. 1867 sous la présidence de lord Stanley aboutit quatre jours plus tard au Traité mis en vigueur par la loi du 21. 6. 1867. (68)

Le retrait de la garnison prussienne n'avait pas prêté à difficulté (art. 3) — pas comme la formulation de l'art. 2 disant que « le G.-D. de Luxembourg, dans les limites déterminées par l'Acte annexé aux Traités du 19. 4. 1839 ... formera désormais un Etat perpétuellement neutre, » qu'il « sera tenu d'observer cette même neutralité envers tous les autres Etats ; » que « les Hautes Parties Contractantes s'engagent à respecter le principe de neutralité par le présent article »